



ENI Ecole Informatique

Contrat de sous-traitance formation n°PRE23103043

Ce contrat est établi entre :

d'une part l'organisme de formation :

ENI Ecole Informatique
2B Rue Benjamin Franklin – BP 80009 – 44801 SAINT HERBLAIN
N° de déclaration d'existence : 52440206744 - SIRET : 39280706100024
Représenté par Estelle ADAM, agissant en qualité de Directrice et Baptiste LOIRAT, agissant en qualité de Directeur

et :

Nom et prénom : **CADIN Yannick**

Article 1 – Nature du contrat

Le présent contrat est conclu dans le cadre d'une prestation de formation ponctuelle réalisée par le sous-traitant au bénéfice de ENI Ecole Informatique

Article 2 – Objet et durée du contrat

Cours, Dates, Durées, Lieu de formation
<p>Cours : CCNA1 - Notions de base sur les réseaux (1/2) Dates : du 08/01/2024 au 12/01/2024 Durée : 4.5 jour(s) / 31,50 heure(s) (pas cours le lundi matin) Lieu de la formation : ENI Ecole RENNES - - CHARTRES-DE-BRETAGNE Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h</p>
<p>Cours : CCNA1 - Notions de base sur les réseaux (2/2) Dates : du 15/01/2024 au 19/01/2024 Durée : 5 jour(s) / 35,00 heure(s) Lieu de la formation : ENI Ecole RENNES - - CHARTRES-DE-BRETAGNE Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h</p>

Le présent contrat est strictement limité à la prestation de formation visée à l'article 2.
Il cesse de plein droit à son terme.

Article 3 – Obligations du sous-traitant

Le sous-traitant s'engage à :

- Animer la formation dans le respect des objectifs fixés par ENI Ecole Informatique et notamment compléter en fin de module une évaluation individuelle pour chaque stagiaire accompagné ;

- Animer personnellement la formation, sauf en cas de situation exceptionnelle, et uniquement après accord du donneur d'ordre ;
- Animer la formation auprès de chaque stagiaire, peu importe la modalité (présentiel – distanciel) ;
- Respecter les horaires des cours tels qu'ils ont été donnés : aucune modification possible ;
- Communiquer à ENI Ecole Informatique une copie de son extrait K-BIS / de son immatriculation avant le début de la formation, de son attestation de vigilance à jour et d'un Cv actualisé ;
- Appliquer les consignes données par Eni Ecole Informatique pour respecter le référentiel national qualité (<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide-lecture-referentiel-qualite.pdf>)
- Communiquer à ENI Ecole Informatique ses besoins en matériel (projecteur, tableau, photocopies de supports...) au moins 5 jours avant le début de la formation ;
- Signer et transmettre à ENI Ecole Informatique l'ensemble des documents justificatifs de la réalisation de l'action de formation (feuilles de présence...) ;
- Respecter les droits d'auteurs sur les supports de cours remis lors de la formation, collection Ressources Informatiques aux éditions ENI ainsi que tous les supports remis par ENI Ecole (PDF, TP, etc).

Chaque livre a été conçu et est diffusé dans le respect des droits d'auteur. Toutes les marques citées ont été déposées par leur éditeur respectif. Aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a) du Code de la propriété intellectuelle, seules sont autorisées "les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" ainsi que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration. En conséquence, toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (art. L.122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Article 4 : Obligations de ENI Ecole Informatique

ENI Ecole Informatique s'engage à :

- Confier au sous-traitant la formation prévue à l'article 2 ;
- Prendre en charge la gestion administrative et logistique de la formation ;
- S'assurer que le sous-traitant dispose d'une copie des feuilles de présence signées par les stagiaires ;
- Transmettre au sous-traitant une copie des questionnaires de satisfaction remplis par les stagiaires à l'issue de la formation ;
- Prévenir le sous-traitant au moins 5 jours à l'avance en cas d'annulation ou de report de la formation ;

Article 5 : Modalités financières

Le sous-traitant percevra une rémunération de :

Coût unitaire : 500.00 € HT (Journée intervenant)

Soit un coût total de : 4750.00 € HT

Le paiement sera effectué selon les modalités suivantes : Virement bancaire, 30 jours suivant édition de la facture

Article 6 : Dispositions diverses

Matériel mis à disposition : Chaque stagiaire dispose d'un PC sous Windows.

Fait en 2 exemplaires, à Saint-Herblain, le 30 octobre 2023

Signature de la société

Yannick Cadin



Pour ENI Ecole Informatique

Estelle ADAM, Directrice

Baptiste LOIRAT, Directeur



ENI Ecole Informatique
23 Rue Benjamin Franklin - BP 80009
44801 SAINT-HERBLAIN CEDEX
Tél. 02 28 03 17 28 - Fax 02 28 03 17 29
e-mail : ecole@eni-ecole.fr



ENI Ecole Informatique
23 Rue Benjamin Franklin - BP 80009
44801 SAINT-HERBLAIN CEDEX
Tél. 02 28 03 17 28 - Fax 02 28 03 17 29
e-mail : ecole@eni-ecole.fr